



## PV REUNION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE VOUILLE ( 79) – LE 30 NOVEMBRE 2014.

Le Président ouvre cette assemblée générale extraordinaire de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup en rappelant la disparition de notre secrétaire général Jacky CAHAGNE.

Jacky était un passionné qui a énormément œuvré pour la pêche de compétition et pour la pêche en général.

Nous avons également appris ce week-end, lors de nos réunions, la disparition de Michel MACO. Très ancien compétiteur de la région parisienne, Président pendant plusieurs mandats du CSI puis trésorier, Michel était commissaire aux comptes de notre Fédération depuis de longues années.

C'est la première assemblée générale où nous n'avons pas notre secrétaire général et pour honorer sa mémoire, celle de Michel MACO et de toutes les personnes qui nous ont quittés je vous demanderai d'observer une instant de recueillement.

Avant de procéder à l'appel des représentants des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et des Groupements Nationaux, je voudrai remercier tous les présidents ou représentants des CR et CD présents, hélas pas très nombreux mais avec la distance, les frais, les contraintes, on peut comprendre cette faible participation. C'est hélas dommage car les décisions qui vont être prises au cours de cette Assemblée Générale Extraordinaire vont être importantes et engager notre Fédération pour très longtemps.

Je tiens donc, une nouvelle fois, à vous remercier non pas d'avoir fait l'effort de vous déplacer mais d'avoir agi en responsable. Un grand merci à vous tous.

Je passe la parole à Daniel DEPALLE, secrétaire général par intérim pour procéder à l'appel.

Le secrétaire général par intérim procède à l'appel des membres du Comité Directeur, des représentants des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et des Groupements Nationaux.

**Membres du Comité Directeur présents :** Edmonde VILAIN, Jacques GOUPIL, Jean Michel GRIGNON, Jean Claude POINSIGNON, Daniel LAPIERRE, Jean Pierre MISSERI, Ollivier AFFILE, Jean Luc QUERNEC, Michel BOTTE, René CATHELIN, Fernand DE CASTRO, Michel DUPUIS, Jean Pierre GAILLAC, Frédéric LINARD, Denis PERIGOIS, Christian ROGEAUX, Thierry THEAUDIN, Daniel DEPALLE.

**Membres du Comité Directeur excusés :** Marcel DETHOREY, Jean Pierre DUBOIS, Patrick SOLBES, Paul-André RASCLE

**CR présents ou représentés :** Auvergne, Bretagne, Bourgogne, Centre, Champagne Ardenne, Franche Comté, Limousin, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Picardie, Poitou Charente, Provence Alpes Côte d'Azur.

**CR excusé :** Ile de France.

**CD présents ou représentés :** 02, 03, 10, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 25, 28, 31, 35, 36, 37, 41, 44,45, 46, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 62, 65, 70, 71, 72, 75, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 89.

**CD excusés :** 06, 84.

**GN présents :** GN Carpes, GN Truite.

Le Président adresse tous ses vœux de rétablissement rapide à nos deux collègues Marcel DETHOREY et Jean Pierre DUBOIS ainsi qu'à la maman de Patrick SOLBES et présente l'ordre du jour de cette AGE.

Vous allez devoir vous prononcer sur deux points : la mise en place d'une Fédération unique (Fédération Française des Pêches Sportives) regroupant les trois Fédérations actuelles et la désignation d'un membre complémentaire du Comité Directeur.

Ensuite, le Comité Directeur se réunira pour élire son nouveau secrétaire général.

Si nous disposons d'un peu de temps, nous laisserons la parole à Jean Claude POINSIGNON qui fera le point sur le calendrier national.

La mise en place d'une Fédération unique : un rapide historique pour vous rappeler que ce projet de regroupement des fédérations est un long serpent de mer puisqu'il y a plus de 20 ans qu'on en parle.

A plusieurs reprises la FFPC avait donné un avis favorable mais il y avait toujours une Fédération qui ne souhaitait pas ce regroupement.

Aujourd'hui, nous sommes devant un ultimatum du ministère et nous devons peser tous les risques.

**Côté négatif** : si en 2015, le rapprochement des trois Fédérations n'est pas effectué, le Ministère ne renouvellera pas en 2017 la délégation sportive aux trois Fédérations actuelles.

Si nous n'avons plus de délégation, nous serons dans l'impossibilité de délivrer des titres départementaux, régionaux et nationaux et nous ne pourrons plus aligner d'équipes à l'international.

Certes nous pourrons toujours organiser des concours mais plus de championnats, plus de présence à l'international, ce n'est pas le but de notre Fédération.

L'impact financier : s'il n'y a pas de Fédération unique il n'y aura plus de subventions du Ministère des Sports. Actuellement les subventions pour les trois Fédérations sont de l'ordre de 100000 €, c'est actuellement très peu si l'on considère qu'il y a quelques années la subvention ministérielle pour notre Fédération était de 77000 € et qu'aujourd'hui elle n'est plus que de 31500 €.

Perdre cet apport financier serait très gênant mais ne nous empêcherait pas de survivre par nos propres moyens.

**Côté positif** : à 8000 licenciés pour notre seule Fédération, on ne pèse pas lourd alors qu'avec les 18000 des trois Fédérations l'impact serait plus important.

La pêche sportive n'est portée que par le bénévolat, notre Fédération n'a pas son propre siège social, pas de secrétariat salarié et tout le monde connaît les contraintes du bénévolat. Avec une seule Fédération, le développement des moyens que nous n'avons pas actuellement serait possible et soulagerait nos bénévoles.

Ce serait une chance d'avoir des moyens communs qui permettraient de se relancer, de communiquer, de se développer..

Cela ne sera pas simple car dans ce schéma la FFPS devienne Commission Nationale de Pêche Sportive en eau douce directement dépendante de la nouvelle Fédération. Ce sera la première étape entre maintenant et 2016. Puis, au renouvellement des mandats, ce sera au tour des structures régionales et départementales qui deviendront Commissions Départementales et Commissions Régionales de Pêche Sportive en eau douce.

Nous avons la chance d'être déjà structurés en Comités Départementaux et en Comités Régionaux sur l'ensemble du territoire National.

Notre maillage national pourra servir de point d'appui à la future Fédération de Pêche Sportive.

Vous allez donc être amenés à vous prononcer sur deux points essentiels :

- Donner votre accord pour adhérer à cette nouvelle Fédération Nationale des Pêches Sportives.
- Approuver les statuts tels que proposés sachant qu'il y aura encore des modifications à apporter sur certains points. L'assemblée constitutive de la nouvelle Fédération se déroulera entre mars et mai en fonction des votes des trois Fédérations. Dans l'intervalle il y aura jusqu'au mois de mars pour finaliser les statuts et régler certains points qui restent en suspens.

Voilà donc le schéma proposé et vient ensuite l'aspect financier. Dans ce cadre, le patrimoine de la Fédération Française des Pêches Sportives sera forcément apporté par les trois Fédérations actuelles mais il est convenu que chaque Commission Nationale de Pêche Sportive disposera au sein de la FFPS de la gestion de ses apports.

Un point important : notre Fédération dispose de trois Groupements Nationaux ce que les autres n'ont pas.

Intervention de Fernand de Castro qui ouvre les débats. A l'heure actuelle nous sommes autonomes et, si on suit les statuts tels que présentés, on peut dire que demain nous risquons de perdre un peu de notre indépendance.

Réponse du Président : contrairement à la FFPS, il n'y aura pas dissolution des Groupements Nationaux qui resteront avec un fonctionnement habituel loi 1901 avec, en particulier, la tenue d'une assemblée générale statutaire. Le fonctionnement des groupements ne sera pas différent de ce qu'il est aujourd'hui, contrairement à la FFPS qui elle sera dissoute pour devenir une commission nationale.

Par contre, pour la Commission Nationale eau douce, il n'y aura plus qu'une réunion annuelle avec les structures départementales et régionales pour définir la vie de la commission, l'établissement du calendrier, la mise à jour des règlements. La vie de la Commission Nationale sera moins formelle que celle des Groupements.

Finalement, les Groupements auront un fonctionnement beaucoup plus autonomes que la Commission Nationale eau douce, même si bien entendu elles auront toujours à s'y référer et à s'y identifier.

De toutes façons, il faut bien comprendre que tout va se dérouler en deux grandes phases : 2015 – 2016 puis il y aura 2017.

2015 et 2016 : période transitoire pour créer la structure de la future Fédération, les structures actuelles restant en place jusqu'à la fin du mandat.

Nous avons donc deux ans pour préparer la gouvernance de la future Fédération et la, il sera important d'être vigilants car cela va impacter pas mal de choses, les licences en particulier.

Nous avons la licence la plus chère, mais il faut savoir que dans les autres fédérations il est demandé un engagement pour les championnats départementaux, régionaux ou nationaux. Certains ont des licences loisirs, d'autres pas.

Donc, le chantier licences va être très important. Logiquement nous pourrions avoir un système de licences à tiroirs pour permettre à chaque licencié de choisir son type de licence (technique, assurance) avec des tarifs différents et il faudra également mettre en place un fonctionnement du traitement de ces licences.

Pour 2015, il y aura la mise en place d'une gouvernance provisoire paritaire avec 5 membres de chaque Fédération actuelle. Le principe a été accepté et, pour notre Fédération nos représentants seront Edmonde VILAIN, Jean Michel GRIGNON, Jean Pierre MISSERI, Fernand de CASTRO (qui aura en charge d'imaginer la gouvernance des groupements) et moi même avec un suppléant, Daniel LAPIERRE.

Mais cela n'interdit pas la mise en place de groupes de travail pour mettre en place les différents thèmes. Par exemple pour le traitement des licences. Jean Luc QUERNEC et Michel DUPUIS et Fernand de CASTRO pour les groupements, pourront participer à ce genre de groupe de travail. Il en sera de même pour les questions finances où ce sera Edmonde VILAIN qui sera la plus apte à participer au groupe.

Il reste deux points à trancher :

1° La représentation des structures au moyen de tranches larges et non proportionnelles contenue dans le projet est inacceptable car elle ne permet pas une représentation démocratique des différents départements et/ou régions.

2° L'échelon de représentation aux AG ne doit pas être exclusivement le Comité Régional, mais le Comité Départemental ou à défaut le Comité Régional

Question de Jean Michel GRIGNON : ce qui me choque, je ne sais pas ce que fait la mer, ce que fait la mouche et on ne parle qu'au conditionnel et ça me paraît un peu bizarre , il n'y a pas de structure et il serait bon d'avoir quelques précisions.

Réponse du Président : le ministère nous avait demandé que les Assemblées Générales des 3 Fédérations soient effectuées avant le 31 décembre.

Notre réunion du Comité Directeur étant prévue le samedi 29 novembre j'ai profité de cette occasion (de façon peut être égoïste) pour convoquer notre assemblée générale extraordinaire ce jour. Je remercie d'ailleurs Jean Michel d'avoir accepté de nous accueillir. Nous sommes donc en conformité.

Pour la mouche leur AGE se tiendra vers la mi- décembre.

Pour la mer, leur assemblée se déroulera le 10 janvier, une dérogation de date ayant été accordée.

Cependant, je pense que les réponses seront positives car tout le monde a intérêt à accepter cette création de nouvelle Fédération.

Question du CD 16 : pourquoi la mer a décalé son Assemblée générale ? et pourquoi imposer 5 membres de chaque Fédération ?

Réponse du Président : ils ont demandé une dérogation qui a été acceptée. Pour la représentation par 5 membres, ça n'a pas été imposé mais conseillé de façon à avoir une représentation paritaire pour travailler plus sereinement.

On accueille Monsieur le Maire Adjoint de Niort, monsieur Alain BODIN qui se joint à nos travaux.

Question du CD 87 : en 2017, pour les Comités Départementaux ou régions qui ne sont pas concernés par la mer, quel sera le système de fonctionnement ?

Réponse du président : il sera possible qu'une activité ne soit pas représentée.

Question CR Bourgogne : peut-on envisager, pour 2017, une liste unique mer ?

Réponse du président : dans l'absolu c'est tout à fait possible mais la bonne formule sera la constitution d'une liste représentative des 3 Commissions. Les listes devront également avoir une représentation féminine et un médecin fédéral.

Pendant 2 ans nous allons travailler ensemble, des affinités vont se créées et je pense que nous arriverons à une solution qui pourra satisfaire les 3 Fédérations.

Question du CD 83 :sur certains documents on a pu voir « Pêche Sportive et Récréative » qu'en est-il ?

Réponse du président : les pêcheurs en mer sont en effet très attachés à l'aspect récréatif, car il n'y a pas de permis de pêche en mer et l'ouverture aux activités récréatives permet d'intégrer des non compétiteurs ; pour nous, ajouter le terme récréatif dans la dénomination constituait un blocage par rapport à la FNPF à qui est dévolue la pêche récréative en eau douce..

Jean Pierre MISSERI apporte des informations sur les discussions qui ont pu avoir lieu sur la formation des guides moniteurs de pêche.

Le Président : nous allons donc passer au vote et, s'il n'y a pas d'opposition , à main levée, ce qui nous permettra de gagner du temps. Aucune opposition.

Daniel LAPIERRE donne les directives du vote.

Premier vote : accord pour la création de la Fédérations des Pêches Sportives : UNANIMITE (181 voix)

Second vote : acceptation des statuts : POUR 161 voix – CONTRE 0 – ABSTENTIONS 20 voix.

Le Président reçoit mandat de l'AG pour négocier les points en suspens dans les statuts, notamment les réserves concernant la représentation des licenciés et la participation aux AG.

Le président propose de passer à l'élection complémentaire et demande à Daniel LAPIERRE de rappeler les directives de déroulement du vote.

Les 2 candidats, Patrice FASQUEL (CD 80) et Jean Pierre MINET (CD 51) se présentent à l'assemblée.

Les Commissions de surveillance et le bureau électoral sont mis en place.

Commission de surveillance : Michel BOTTE, André LANGAGNE, Bernard PINAUD, Thierry THEAUDIN, Francis COMTE.

Bureau électoral : Daniel LAPIERRE (président), Huguette POINSIGNON, Marc DRUTEL, Freddy ROTIER, Jean Claude BARRIERE.

Pendant le dépouillement, je vais donner la parole à monsieur le Maire adjoint qui honore de sa présence notre assemblée et ensuite à Jean Claude POINSIGNON qui nous fera le point sur le calendrier 2015.

Monsieur le Maire adjoint : Bonjour à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue en Poitou Charente et plus particulièrement dans le bassin niortais à Vouillé.

En tant qu'élu local et ancien maire de la ville de Niort je suis heureux d'accueillir non pas la Fédération Française de Pêche Sportive mais l'ancienne Fédération, celle qui permettait à notre fleuve, la Sèvre Niortaise, de recevoir de belles et nombreuses compétitions sportives de pêche en eau douce et j'ai en mémoire le championnat du Monde qui s'est réalisé grâce à une belle organisation et une implication locale le tout sous la houlette de Jean Michel GRIGNON. C'est pour cela d'ailleurs, que j'ai plaisir à être à ses côtés ce matin.

Vous avez, monsieur le Président, des éléments qui s'impliquent dans le développement de la compétition et, dans notre région, il faut savoir et nous avons également des acteurs locaux qui relaient cette implication pour valoriser votre sport.

Nous avons d'ailleurs réalisé, sous leur impulsion, un parcours de pêche qui aux dires des pêcheurs est très poissonneux et comme vous n'êtes pas non plus ennemis de la joie ça permet des moments de convivialité importants qui contribuent à la vie économique, touristique et de loisirs au niveau d'une ville moyenne comme Niort. J'espère qu'avec l'évolution de vos statuts et la mise en place de cette nouvelle Fédération vous allez pouvoir retrouver vos petits et il sera important de tout mettre en œuvre pour trouver le moyen de vivre ensemble.

Je sais bien qu'actuellement l'argent est rare et qu'il est nécessaire de mutualiser les moyens mais il faut essayer de conserver ses spécificités.

Il faut également être vigilant car parfois, la nature humaine est ainsi faite, il y a des tentatives de récupération. J'ai senti dans vos discours beaucoup de détermination pour préserver tout cela.

En vous souhaitant une bonne journée et si le cœur vous en dit vous pouvez toujours aller dans notre beau marais poitevin et profiter de cette belle arrière saison.

Merci de m'avoir invité

Merci Monsieur le Maire de tous vos encouragements et je voudrai rappeler que Monsieur BODIN a toujours été à nos côtés sur les différentes épreuves organisées à Niort en 2008 avec le championnat du Monde des clubs et en 2010 pour le Championnat du monde des handicapés.

Nous avons toujours eu un accueil exceptionnel et soyez certain que nous continuerons à organiser sur le secteur de Niort des compétitions nationales voir internationales.

Encore une fois merci pour tout ce que la ville de Niort fait pour la compétition.

La parole est donnée à Jean Claude.

Si vous voulez bien je vais vous parler du calendrier et de quelques points importants particulièrement au niveau de jeunes où nous avons pris la décision de modifier un peu les zones pour éviter d'avoir des championnats squelettiques. Nous avons procédé à des regroupements et ramener à 7 zones au lieu de 9.

Concernant le calendrier nous ne sommes pas beaucoup avancés.

Pêche mixte :

D3 les 18 et 19 juillet.

2<sup>ème</sup> DEF : à Saint Quentin (02) en canal 28, 29 et 30 août.

2<sup>ème</sup> GHI : à Montceau les Mines (CD 71) en étang

Pêche au moulinet.

Les D3 les 6 et 7 Juin

2<sup>ème</sup> GHI à Felletin (23) 26, 27 et 28 juin (s'il n'y a pas d'autre candidature)

Nous n'avons rien pour les 1<sup>ère</sup> divisions.

Finale des clubs : 2 dossiers en instance.

Corpos :

2<sup>ème</sup> division à Brebotte et Froidefontaine (CD 90) 27 et 28 juin.

1<sup>ère</sup> division à Montreux Vieux (CD 68) 25 et 26 juillet.

Coupe de France et Clubs à Saint Quentin (CD 02) 5 et 6 septembre.

Jeunes 1<sup>ère</sup> division à Niort (79) 25 et 26 juillet.

Handicapés :

2<sup>ème</sup> division : Boussy Saint Antoine (91) les 16 et 17 mai.

1<sup>ère</sup> division : Les Ancizes (63) étang les 29 et 30 août.

Plombée :

2<sup>ème</sup> division D : option CD 16

2<sup>ème</sup> division E : CR Centre s'il n'y a pas d'autre candidature.

1<sup>ère</sup> division : à Istres (CD 13) Etang de l'Olivier.

Coupe de France : 22 et 23 août à Bouchemaine (49)

Si des demandes de championnats ne sont pas retenues cette année elles seront prioritaires pour 2016.

Les résultats du vote : Patrice FASQUEL 166 voix – Jean Pierre MINET 15 voix.

Félicitations au nouvel élu.

Les membres du Comité Directeur se retirent pour délibérer sur la désignation du nouveau secrétaire.

Le Président : je vous demande encore quelques minutes d'attention et de rejoindre vos places.

Le comité directeur a désigné Daniel DEPALLE au poste de secrétaire général. Daniel qui était secrétaire adjoint et qui a assuré l'intérim de Jacky est donc confirmé à ce poste.

La promotion de Daniel a libéré le poste de secrétaire adjoint. Le Comité Directeur a désigné Denis PERIGOIS à ce poste.

2 autres informations : Daniel souhaitant ne pas conserver sa place de Président de la Commission de discipline, il faudra donc, lors de notre Assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2015 à la FERTE BERNARD (72), valider un remplaçant de Daniel et élire un Président de cette commission.

Daniel reste Président de la commission jusqu'à l'AG.

Dernier point, suite au décès de Michel MACO nous aurons également à pourvoir un poste de vérificateur aux comptes.

Je déclare donc cette Assemblée Générale Extraordinaire close et je vous invite à passer à table.

Le secrétaire général

Daniel DEPALLE

Le Président

Jacques GOUPIL